**7228 Résumé**

Ce projet de loi propose une série d’abrogations ou de suppressions dans ces trois lois :

1. du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets *(l’abrogation de l’article 6, paragraphe 11 vise à accélérer la procédure relative aux autorisations pour les débits de boissons alcooliques à consommer sur place hors nombre)* ;
2. du 2 septembre 2011 réglementant l’accès aux professions d’artisan, de commerçant, d’industriel ainsi qu’à certaines professions libérales *(abrogation de la procédure d’autorisation particulière pour les grandes surfaces, suppression de la condition de qualification professionnelle dans le chef des commerçants, abrogations de l’autorisation particulière relative aux foires et marchés ainsi que des professions de « conseil » et « conseil économique »)* ;
3. du 23 décembre 2016 sur les ventes en soldes et sur trottoir et la publicité trompeuse et comparative *(limitation des dispositions concernant la vente en solde aux « points de vente physique »)*.

Le projet de loi ne comporte pas de dispositions dont l’application est susceptible de grever le budget de l’Etat.